

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique Avril-sur-Loire

De : david h

Date : 30/09/2023 21:17

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

M. et Mme H

58300 AVRIL-SUR-LOIRE

M. le commissaire enquêteur
Préfecture de la Nièvre
Enquête publique Avril-Sur-Loire

Avril-sur-Loire, le 30 septembre 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le Préfet de la Nièvre procède à une enquête publique dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Avril-Sur-Loire. Nous résidons sur cette commune et souhaitons apporter notre contribution. Nous vous prions donc de bien vouloir prendre en compte nos arguments dans le cadre de l'enquête publique, que vous avez la charge de conduire.

En préambule, nous souhaitons préciser que la production d'énergie décarbonée est une nécessité face aux enjeux climatiques, auxquels nous devons faire face à court et moyen terme. Dans le cas présent, si nous partageons l'objectif d'un tel projet, nous sommes défavorables au lieu d'implantation retenu par la société Photosol. Cet avis est en cohérence avec les arguments développés par la mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2022-3548.

Il nous paraît inapproprié de convertir des terres agricoles fertiles et exploitées pour capter le rayonnement solaire. Cela questionne la production agricole nationale en décroissance et l'importation des denrées. Ce raisonnement est, semble-t-il contraire, à un objectif de croissance à bas impact carbone ! L'exploitation photovoltaïque pourrait se faire en utilisant les surfaces inertes (toitures de grande surface) et les zones naturelles qui ne peuvent être exploitées à des fins agricoles ou sylvicoles.

De plus, la surface retenue correspond à une zone Natura 2000. Cela signifie qu'elle a été subventionnée avec des fonds publics jusqu'ici, pour répondre aux impératifs environnementaux, qui n'auraient plus lieu d'être. Nous ne comprenons donc pas la logique sous-jacente.

Il existe aussi une pollution visuelle à envisager. Elle aura un impact pour les habitants de notre village, mais aussi pour les nombreux touristes qui sillonnent le canal latéral à la Loire, via l'Eurovélo 6. La problématique est identique pour les randonneurs et les joggeurs. Quel sera l'impact économique de l'implantation du projet sur l'activité touristique ? Les cyclistes de passage choisissent ce type d'itinéraire pour leur aspect pittoresque. Cet argument sera-t-il toujours valable à l'avenir, si le projet voyait le jour ? Enfin, nous sommes nous-même utilisateur du chemin de halage à des fins sportives. Nous n'avons pas envie de pratiquer nos activités le long d'un champ de panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs, l'électricité produite devra être acheminée. Les travaux de réalisation vont aussi impacter l'environnement.

Le second volet de notre désaccord porte sur l'impact économique du projet porté par la société Photosol. Il y a la baisse prévisible du tourisme et des activités de pleine nature dans le secteur, comme évoqué plus haut. Cela génère une activité économique de consommation.

Nous sommes aussi très inquiets pour la pérennité de la fromagerie des Feuilletts. Cette entreprise fait partie des deux entreprises emblématiques de la commune qui sont souvent identifiées à la commune d'Avril-sur-Loire, par les habitants des communes extérieures.

Ensuite, les retombées économiques collectives semblent peu importantes au regard des contraintes subies, en particulier pour les habitants de notre commune. En revanche, les citoyens vont certainement avoir à accepter une baisse de la valeur faciale de leur biens immobiliers, en raison de l'implantation du parc photovoltaïque. Ainsi donc les bénéfices seraient attribués à un nombre restreint de personnes alors que les habitants devraient supporter des contraintes, probablement des effets sur le santé et une baisse de leur patrimoine.

Le bassin de vie sud nivernais, contribue déjà largement depuis plusieurs années, à l'effort de production d'énergie propre. De nouvelles installations peuvent être envisagées de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire national.

Un autre volet de nos interrogations porte sur l'impact d'une telle surface de panneaux photovoltaïques sur la

santé des personnes. Les études sur le sujet présentent des résultats discordants, et sont discutables sur le plan méthodologique et sur l'interprétation statistique qui en est faite. Le principe de précaution doit primer et la santé des habitants ne peut être mise en danger pour satisfaire des intérêts pécuniaires particuliers. La mise à distance des habitations des parcs photovoltaïques peut nous prémunir d'effets indésirables éventuels à terme.

Enfin, le dernier point de notre propos concerne l'opacité du projet. Nous avons été informés du projet d'implantation au printemps 2023, suite à publication dans la presse régionale locale. Cela signifie que la population n'a pas été consultée, informée, et nous pouvons dire respectée, par les élus locaux, qui avaient connaissance du projet. Il nous est aussi apparu comme fort étonnant, les liens d'intérêt qui peuvent être mis en question dans la conduite du projet d'implantation. Nous n'avons pas les compétences juridiques et la légitimité pour discuter la notion de conflit d'intérêt. Néanmoins nous nous questionnons sur l'avis favorable rendu par un élu municipal, pour un projet dans lequel il est partie prenante en sa qualité de particulier et de citoyen. Nous avons pour crainte que de tels agissements renforcent la défiance et la perte de confiance des citoyens envers les élus.

En conclusion, l'urgence climatique nous oblige à réagir en développant la production d'énergie décarbonée. Des solutions alternatives au projet porté par la société Photosol existent en implantant les parcs de production photovoltaïque sur des surfaces inertes et sur des terres non exploitables, et à distance des habitations. Les projets peuvent limiter l'impact sur l'environnement et sur la pollution visuelle. L'adhésion des citoyens à la transition énergétique ne peut s'entendre que dans une stratégie « gagnant-gagnant ». Les intérêts particuliers, et la recherche de profits, ne peuvent être supérieurs aux intérêts collectifs, et que les habitants d'un village deviennent des victimes non consentantes. Les risques sanitaires doivent aussi nous inviter à la prudence et à la précaution.

--

David H



Sans virus. www.avast.com